

Parce que vous croyez en la formation des jeunes,
versez votre taxe d'apprentissage au lycée Voltaire
pour :

INVESTIR POUR
L'AVENIR DE NOS
ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS



FINANCER DE NOUVEAUX
ÉQUIPEMENTS ET DE
NOUVELLES
TECHNOLOGIES

PRÉPARER ÉLÈVES ET
ÉTUDIANTS À UNE
INSERTION OPTIMALE
SUR LE MARCHÉ DE
L'EMPLOI



FORMER DES
COLLABORATEURS
DIRECTEMENT
EMPLOYABLES

**À la rentrée 2022, le lycée Voltaire, c'est
2000 élèves dont 600 étudiants et 47 apprentis.**

24 FORMATIONS POST-BACCALAURÉAT

Licence professionnelle Web Analytics

DTS Imagerie médicale CPGE

BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client

BTS Management Commercial Opérationnel

BTS Communication

BTS Collaborateur Juriste Notarial

BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES EN PRÉ-BACCALAURÉAT

Baccalauréat général

**STMG - Sciences et Technologies du
Management et de la Gestion**

**ST2S - Sciences et Technologies de la
Santé et du Social**

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Taxe d'apprentissage = 0.68% de
votre masse salariale 2022

Quota = 87% de la taxe versée à
votre OPCO de branche

**Solde de la taxe
= 13% versés en
direct**

**Versez
directement au
lycée Voltaire**

**En 2023, vous pouvez affecter les 13% que représentent
les Dépenses compensatoires au lycée VOLTAIRE.**

Pour cela, versez directement au lycéeVoltaire, en
indiquant votre raison sociale, votre Siret et la
mention « Versement de la taxe d'apprentissage »

**LYCEE VOLTAIRE AGENT COMPTABLE
Compte N° 10071 45000 00001000495 67
TRESOR PUBLIC**

VOS CONTACTS

PROVISEUR
JÉRÔME BARETJE

AGENT COMPTABLE
FRANÇOIS ONDZE

LYCÉE VOLTAIRE
3 AVENUE VOLTAIRE 45072 ORLÉANS CEDEX 2
TÉL. 02 38 63 36 20
CONTACT : CE.0450782F@AC-ORLEANS-
TOURS.FR
SITE INTERNET :WWW.VOLTAIRE.COM.FR